COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 novembre 2026

RASSEMBLEMENT DU 3 NOVEMBRE

SALAIRES DES CHEMINOTS : LA CLAUSE DE REVOYURE DOIT S'APPLIQUER, MAINTENANT !

Les cheminotes et les cheminots se rassembleront le mardi 3 novembre devant le siège du groupe SNCF, avant la réunion consacrée à l'application de la clause de revoyure prévue par l'accord salarial 2026. À cette occasion, l'UNSA-Ferroviaire portera une revendication simple et légitime : **une augmentation générale des salaires pour l'ensemble des cheminots, avec effet rétroactif au 1er juillet 2026**.

UN ACCORD SIGNÉ SUR DES PRÉVISIONS D'INFLATION DÉSORMAIS DÉPASSÉES

L'accord salarial du 27 janvier 2026 reposait sur une hypothèse d'inflation estimée à 1,3 %. La Banque de France prévoit aujourd'hui 2,3 % pour l'année. L'INSEE mesure 3,4 % sur un an en octobre. En face, l'augmentation générale accordée aux cheminots de la SNCF en 2026 est de 0,5 %.

L'UNSA-Ferroviaire a signé cet accord parce qu'il contenait une clause de revoyure en cas d'évolution significative de l'inflation.

Elle en demande l'application depuis le 12 mars. Dès le 12 mars, notre fédération a demandé sa mise en œuvre. Après la grève unitaire du 10 juin, le président du groupe s'est engagé, le 23 juin, à ce que cette clause soit respectée avant la fin de l'année. Le 3 novembre, il faut passer aux actes.

Le 3 novembre, le temps des engagements doit laisser place au temps des décisions.

LES DEMANDES DE L'UNSA-FERROVIAIRE

- **Un taux :** une augmentation générale de 2,6 %, identique pour les statutaires et les contractuels, dans toutes les sociétés du groupe.
- **Une date :** un effet au 1er juillet 2026.
- **Un échéancier :** un versement sur la paie de décembre, avec le rappel depuis juillet.
- **Un principe :** une prime peut s'ajouter au salaire, elle ne peut pas le remplacer.

LE GROUPE SNCF DISPOSE DES MOYENS NÉCESSAIRES

Au premier semestre 2026, le groupe SNCF a réalisé 21,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,18 milliard d'euros de résultat net. Il a versé ou doit verser près de 1,5 milliard d'euros de dividendes à l'État. Dans le même temps, la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 68,1 % en 2024 à 65,1 % en 2025, selon les propres chiffres de la direction.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les cheminots doivent bénéficier, eux aussi, des résultats qu'ils contribuent chaque jour à produire.

LE GROUPE SNCF SAIT RÉPERCUTER L'INFLATION SUR LE PRIX DE SES PRESTATIONS ; IL DOIT ÉGALEMENT PRENDRE EN COMPTE SES EFFETS SUR LE POUVOIR D'ACHAT DE SES SALARIÉS.



CONTACT PRESSE
Fabrice CHARRIÈRE
Secrétaire général
06 63 15 41 47

10H30 SIÈGE DU GROUPE SNCF, 2 PLACE AUX ÉTOILES, LA PLAINE SAINT-DENIS